

CONSEIL

Cent dixième session

RÉSOLUTION N° 1380

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2020

Le Conseil,

Ayant reçu et examiné le Programme et Budget pour 2020 (document C/110/8, nouveau tirage du 29 octobre 2019 publié comme suite aux modifications reproduites sous la cote C/110/8/Corr.1),

Ayant pris en considération les observations et recommandations du Comité permanent des programmes et des finances (document S/24/11),

Conscient des besoins budgétaires essentiels pour l'administration de l'Organisation ainsi que des contraintes financières des États Membres,

1. *Approuve* le Programme pour 2020 ;
 2. *Adopte* le budget pour 2020 arrêté aux montants de 52 242 614 francs suisses pour la partie administrative et de 858 321 000 dollars É.-U. pour la partie opérationnelle ;
 3. *Autorise* le Directeur général à contracter des engagements et à effectuer des dépenses résultant de toute augmentation des activités relevant de la partie opérationnelle du budget, dans les limites des ressources disponibles, nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus ;
 4. *Demande* au Directeur général de rendre compte au Comité permanent des programmes et des finances, à sa prochaine session en 2020, de toute révision que pourraient nécessiter les prévisions contenues dans le budget pour 2020, en tenant compte des mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour obtenir un budget équilibré à la fin de 2020 ;
 5. *Autorise* le Comité permanent des programmes et des finances, en 2020, à adopter le barème des quotes-parts pour l'année 2021 sur la base d'un barème des quotes-parts de l'OIM complètement aligné sur celui des Nations Unies, comme indiqué dans le document SCPF/4, et mis à jour avec l'adjonction des nouveaux États Membres ;
 6. *Réaffirme* qu'une participation universelle au financement des activités opérationnelles est souhaitable, et lance un appel aux États Membres, aux autres États intéressés et à d'autres donateurs pour qu'ils versent des contributions volontaires additionnelles.
-